

## Télétravail: la direction fait la sourde oreille !!

Depuis le 5 mai et l'envoi du mail ci-dessous, pas de son pas d'image...

Alors que le télétravail s'amplifie et concerne de plus en plus de salariés qui nous posent et se posent de plus en plus de questions sur leur droits: temps de travail, déconnexion, assurance, repas, participation au frais, etc... De nombreux managers se retrouvent désemparés devant cette situation. Lire plus sur: [France-info](#) - [l'URSSAF](#)

Le télétravail doit être encadré par un accord pour en fixer conjointement les limites. Dans la droite ligne de ce que fait le gouvernement en publiant un « [guide du télétravail](#) », notre direction fait la sourde oreilles à toutes ces questions et pense qu'une simple charte peut suffire.

Une fois de plus sous couvert d'une situation de crise exceptionnelle, le patronat téléguidé le gouvernement pour bafouer les lois régissant le travail.

**L'Ugict-CGT vous invite à continuer de poser toutes vos questions auprès de vos managers ou HRBP afin que la direction retrouve le chemin du dialogue sociale et ouvre des négociations sur ce sujet.**

**Envoyez nous vos préoccupations, revendications: [Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com](mailto:Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com)**

**From:** Fort Fabrice  
**Sent:** mardi 5 mai 2020 15:23  
**To:** Fayette Thierry ; Barde Cabucon Olivier  
**Cc:** CFE/CGC – CFTD – FO - SUD

**Subject:** Accord de télétravail

Bonjour,

Lors de son intervention sur le déconfinement, le 1<sup>er</sup> ministre a demandé aux entreprises de maintenir le télétravail.

Le télétravail a été dans la 1<sup>ère</sup> semaine du confinement étendu à l'ensemble des salariés hors production. Cette situation d'exception ne peut devenir la norme aujourd'hui avec le redémarrage progressif de l'activité. Le télétravail s'applique et va s'appliquer de plus en plus.

**C'est pourquoi la CGT et l'UGICT-CGT demandent l'ouverture immédiate d'une négociation sur les conditions d'organisation du télétravail.**

La santé et la sécurité des salariés, ainsi que leur qualité de vie au travail, nous responsabilisent toutes et tous afin d'offrir des garanties et un cadre clair d'exercice du télétravail !

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, recevez nos respectueuses salutations.

Fabrice Fort  
DSC CGT Renault Trucks

## Vendredi 22 Mai ...

C'est lors d'un CSE du 25 Novembre 2019 qu'avaient été fixés les jours de congés imposés sur 2020...

Le Vendredi 22 Mai, le fameux pont de l'ascension, faisait parti de ces jours imposés pour les ATAM et pour lesquels les cadres sont fortement incités à poser une journée de congé.

A la CGT, nous sommes attaché et nous le revendiquons, à ce que les salariés disposent du libre choix des congés. Il faut cependant savoir que le fait de pouvoir imposer des dates de congé fait partie des prérogatives de l'employeur.

Positionner un congé un vendredi et permettre ainsi à tous de faire « le pont » nous semble pertinent.

Cette année le 22 Mai se retrouve au beau milieu d'une période d'activité partielle. Ce qui pose la question du traitement différencié entre catégories de salariés mais aussi au sein d'une même catégorie.

Pour les AR et ATAM aucun changement, un JC sera bien posé. Pour les cadres 2 choix possibles: soit poser un jour de congé rémunéré à 100%, soit être en activité partielle rémunéré à 92%.

**Pour l'Ugict-CGT il nous semble :**

- 1. Nécessaire de garder de la cohérence sur le sujet de la solidarité entre catégories. En effet si celle-ci était de mise dans l'accord d'indemnisation de l'activité partielle pourquoi changer de prisme sur les congés ?**
- 2. Nous sommes des salariés mais également des citoyens. Pourquoi faire payer par le contribuable à travers le chômage ce qui pour d'autres sera payé par l'entreprise ? Pourquoi un salarié cadre qui pose 1 jour perd 1 jour quand le salarié cadre au chômage lui n'en perd pas ?**

**Bref nous sommes en tant que citoyens les garants des deniers publiques, qui sont en ce moment très largement mis à contribution, donc pour la CGT les cadres devraient tous le 22 mai être en congés !**

**De :** Direction  
**Envoyé :** jeudi 7 mai 2020 16:55  
**À :** Syndicat Ugict-CGT  
**Cc :**  
**Objet :** RE: Question sur JC

Bonjour,

Nous avons envoyé une communication à ce sujet aux HRBP pour informations auprès des managers/collaborateurs et nous avons communiqué également sur le site internet : <https://www.renault-trucks.fr/info-covid-19> (identifiant : votre matricule R ou AXXXXX avec majuscule, et mot de passe : covid-19)

Pour le personnel en horaire annualisé non cadre, une journée de repos collectif (JC), a été positionnée le vendredi 22 mai 2020 ( pont de l'Ascension- jeudi 21 mai 2020 férié) ( Consultation CSE du 25 novembre 2019). Cette JC s'applique aux salariés en activité partielle et à ceux qui télétravaillent/exercent une activité présentielle.

Cette journée est une JNT dans les principaux secteurs industriels.

Les salariés cadres en télétravail ou en présentiel sur site de l'établissement de Lyon sont incités à poser un jour de congé/repos sur cette journée.

Sincères salutations

## Dividendes non versés en 2020 ...

Certains médias ont publié ce matin l'information comme quoi le conseil d'administration d'AB Volvo a décidé de retirer la proposition de versement d'un dividende ordinaire de 5,50 SEK par action et propose à la place qu'aucun dividende ne soit versé pour 2019 . [Lien vers article en anglais](#)

Pour l'Ugict-CGT il est prudent d'attendre l'assemblée générale annuelle d'AB Volvo qui se tiendra le 18 juin 2020, pour connaître tous les détails et d'éventuelles conditions.

Pour l'Ugict-CGT la somme ainsi potentiellement dégagée (environ 1 milliard €) doit servir en premier lieu à tous ceux qui l'ont créée, c'est-à-dire les salariés et donc compenser toutes les baisses de rémunération subies durant cette période d'activité partielle et ensuite à investir dans de nouveaux projets, de nouvelles technologies pour préparer un futur meilleur.

